

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la Révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 89/2022 du 15 décembre 2022, le maire de SOLLIES VILLE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan local d'Urbanisme de SOLLIES VILLE pour :

- ° Poursuivre l'encadrement de l'étalement urbain en préservant les équilibres existants entre les espaces urbanisés et agricoles et naturels (tout en favorisant l'urbanisation des dents creuses en zone urbaine),
- ° Confirmer la qualité de vie et de l'environnement communal en valorisant la proximité des espaces naturels, maintenant une politique active de valorisation et de protection du patrimoine architectural communal et en persévérant dans l'amélioration de la politique d'embellissement de la commune,
- ° Procéder à la Grenellisation du Plan Local d'Urbanisme, conformément à la législation en vigueur,
- ° Procéder à la mise en conformité du Plan Local d'Urbanisme par rapport aux dispositions, de la loi ALUR et la loi dite LAAAF.

Par délibération n° 19/2022 du 25 mai 2022, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation et arrêté la révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur Denis SPALONY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de TOULON.

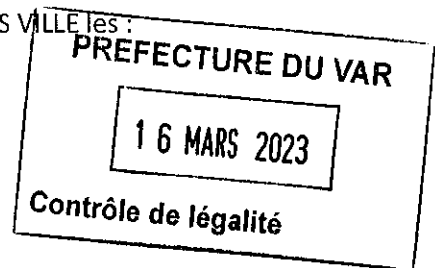
L'enquête publique se déroulera du 09 janvier 2023 au 10 février 2023 inclus, soit durant 33 jours.

Les pièces du dossier d'enquête seront tenues à la disposition du public, en mairie de SOLLIES VILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, à savoir : du lundi au vendredi de 8 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 16 H 30 (sauf le jeudi après-midi).

Elles seront consultables en ligne sur le site internet de la commune : www.solliesville.fr - rubrique urbanisme et aménagements – révision PLU. Un poste informatique, permettant un accès libre au dossier, sera également mis à disposition du public au secrétariat de la mairie de SOLLIES VILLE aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de SOLLIES VILLE les :

- Lundi 09 janvier 2023 de 9 H 00 à 12 h 00
- Mardi 17 janvier 2023 de 9 H 00 à 12 H 00
- Jeudi 26 janvier 2023 de 9 H 00 à 12 H 00
- Vendredi 03 février 2023 de 9 H 00 à 12 H 00
- Vendredi 10 février 2023 de 13 H 00 à 16 H 30



Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le dossier mis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie – 9, rue du 6^{ème} RTS à SOLLIES VILLE. Elles pourront également être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir en mairie de SOLLIES VILLE, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublicquerevisionPLU@solliesville.fr.

Pendant la durée de l'enquête, toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être obtenues auprès de Madame l'Adjointe à l'Urbanisme le vendredi de 8 h 45 à 12 H 00 ou par téléphone au 04.94.13.80.30 le même jour.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la commune. Ils pourront être consultés au secrétariat de la mairie pendant un an.

Le Maire,
Nicolas GERARDIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nicolas GERARDIN', written over a horizontal line.